



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2018

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le quatre juin à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt huit mai dernier, s'est réuni sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire.**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 14
--

Présents : M. Henri GUEMENE – M. Ludovic GUITTON – M Paul BROHAN – M. Thierry AUTRAN – M. Dominique LOYER – Mme Marie-Thérèse CAUDARD – Mme Jocelyne PIQUET – Mme Marie-Thérèse LE RAY

Absents : Mme Sybille de la BOUILLERIE – M. Alain DUBOIS – M. Yannick LE CARS – M. Fabrice DEPEIGE – M. Claude NEVOUX – M. Cyril GUEHO

Pouvoir : Mme Sybille de la BOUILLERIE à Mme Marie-Odile COLINEAUX – M. Yannick LE CARS à M. Ludovic GUITTON – M. Claude NEVOUX à Mme Jocelyne PIQUET – M. Cyril GUEHO à M. Dominique LOYER – M. Fabrice DEPEIGE à M. Paul BROHAN

Secrétaire de Séance : M. Henri GUEMENE

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 26 avril 2018 a été approuvé, à l'unanimité.

Madame le Maire, demande à l'ensemble du Conseil Municipal le rajout du point suivant :

- Avis sur le projet 3 éoliennes au Moulin Neuf

Les membres valident le rajout de ce point en fin de séance.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Intervention de Monsieur René DANILET, vice Président de Questembert Communauté et Monsieur Damien FERRET, agent en charge du dossier d'urbanisme de Questembert Communauté, sur les dispositions du règlement PLUI pour la commune. Les élus ont pris connaissance des différents inventaires réalisés pour l'élaboration de ce document ainsi que les éléments retenus pour la commune, il est précisé que ce document n'est pas figé et qu'il pourra être modifié ou révisé suivant les besoins. Différentes remarques ont été formulées par les élus et seront transmises à la Présidente de Questembert Communauté.

2018_06_01_ AVIS SUR PROJET PLUI VALANT SCOT

Après avoir entendu la présentation du PLUI faite par Mr René DANILET et Monsieur Damien FERRET, chaque question posée par les élus a reçu une réponse.

VU la délibération prise par Questembert Communauté n°2015-03 n°32 en date du 16 mars 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant SCoT, et les délibérations n°2015-03 n°32 du 16 mars 2015, n°2015-04 n°11 du 20 avril 2015 complétées par la délibération n°2015-06 n°27 du 22 juin

2015 portant sur les modalités de collaboration et de concertation avec les communes pour l'élaboration du PLUi valant SCoT. La délibération prise par Questembert Communauté n°2016-12 n°03 en date du 12 décembre 2016 prenant acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Communautaire,

VU la délibération N° 2016-11-01 en date du 3 novembre 2016 prenant acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil municipal,

VU la délibération prise par Questembert Communauté n°2018 04 n°03 en date du 16 avril 2018 ayant arrêté le projet de PLUi valant SCoT, tiré le bilan de la concertation et soumettant le projet pour avis aux communes membres de Questembert Communauté, et le projet de PLUi valant SCoT arrêté en conseil communautaire du 16 avril 2018,

Madame le Maire rappelle que Questembert Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ayant les effets d'un SCoT le 16 mars 2015. Et rappelle que le projet a été débattu en conseil municipal le 3 novembre 2016 et qu'il compte trois axes: organiser le territoire multipolaire, accompagner la mutation des lieux de vie et anticiper les évolutions des modes de vie.

Sur la base des orientations du PADD et tout au long des CoPil PLUi auxquels ont participé les représentants des communes, s'est écrit la traduction réglementaire du PLUi valant SCoT. Le projet a ensuite été arrêté en Conseil Communautaire du 16 avril 2018.

Le dossier de PLUi valant SCoT arrêté est composé du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, du règlement écrit, graphique et des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des annexes.

Conformément à l'article L 153-15 du code de l'Urbanisme, le conseil municipal donne son avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement dans les 3 mois suivant l'arrêt de projet

Après avoir pris connaissance du projet de PLUi valant SCoT et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ÉMETTRE un avis favorable 10 voix pour, 3 abstentions et un contre, au projet de PLUi valant SCoT arrêté.

D'ÉMETTRE les remarques suivantes sur le projet qui seront transmises à Madame la Présidente de Questembert Communauté :

- **Garder les parcelles ZH 153 ZH154 en 2AU et reclasser les parcelles ZH 159 160 208 et 210 en Ub**
- **Haie bocagère : Garder une souplesse sur le maintien ou le changement d'essences**
- **Zones humides : Lors du recensement en 2010, des erreurs ont été constatées, des différences entre la réalité du terrain et la carte (tenir compte du niveau de terrain)**
- **Extension Lotissement du Pont Sec 7 lots au lieu de 11 – le lotissement d'une superficie de 4 336 m2**
- **En périmètre de réciprocité, souplesse sur certains bâtiments qui auraient pu être oubliés.**

2018_06_02_ VALIDATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE COMMERCE

Par suite du lancement d'appel d'offres pour la Maîtrise d'Œuvre de la réhabilitation du Lion d'or, 10 dossiers ont été demandés, 6 cabinets ont répondu dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres(CAO) s'est réunie le 14 mai dernier pour l'ouverture des plis et l'analyse des dossiers reçus.

Au vu des offres, deux candidats ont été retenus pour les auditions du vendredi 18 mai 2018.

Ces auditions ont pu permettre à la CAO de fixer son choix définitif par rapport aux critères définis préalablement.

Le Cabinet GORY de la Gacilly a été retenu pour un montant de 23 700 euros TTC soit 7.9 % de l'enveloppe prévisionnelle de travaux.

Au vu de la CAO, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal :

- **valide le choix retenu, l'entreprise GORY Associés de la GACILLY pour un montant de 23 700 euros TTC ;**
- **autorise Madame le Maire à signer les documents s'y référant**

2018_06_03_ VENTE WEB ENCHERES

Plusieurs objets restés au « lion d'or » lors de l'acquisition de ce bâtiment, ont été mis en vente sur web enchères. Le montant total s'élève à 608 euros.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser le montant ci-dessus.

2018_06_04_ AVIS SUR TROIS EOLIENNES AU MOULIN NEUF

Lors du précédent conseil les membres avaient pris connaissance du projet d'exploitation d'une installation de trois éoliennes Site du Moulin Neuf sans donner leurs avis.

Il a été demandé que soit donné un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable 8 voix Contre, 3 voix Pour et 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- *Point sur les travaux d'extension du Pont Sec : 4 entreprises ont été contactées, les résultats seront validés lors du prochain conseil, les agents communaux se chargeront de broyer la haie pour l'entrée des 7 lots. Les travaux devraient démarrer en septembre.*
- *Isolation escalier de la mairie : 2 entreprises ont été contactées, au vu des chiffres l'entreprise DANILLO de Glénac – la Gacilly a été retenue pour un montant de 2 342.77 euros TTC.*
- *Vitrine Maison Bonno, peut-on la mettre en vente : vérifier qu'elle soit démontable pour la mettre en vente.*
- *Question sur l'emploi du temps d'un agent : Madame le Maire se charge de convoquer l'agent concerné.*

- Madame le Maire informe les membres des prochaines réunions :

◆ Retour du diagnostic agricole le 5 juin 20h à l'asphodèle

◆ Assemblée Générale de Rochefort Tourisme : 5 juin à 20h à Questembert

La séance est clôturée à 23h20 heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2018_06_01 à 2018_06_04.

M.-O. COLINEAUX	H. GUÉMENÉ	P. BROHAN
L. GUITTON	C. NEVOUX Pouvoir	Y. LE CARS Pouvoir
D. LOYER	A. DUBOIS Absent	T. AUTRAN
C. GUEHO Pouvoir	F. DEPEIGE Pouvoir	M.-T. CAUDARD
M.-T. LE RAY	J. PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE Pouvoir